

## Retour sur les assemblées générales sur la fusion

---

Dans le courant du mois d'octobre la délégation CNE du personnel a organisé trois assemblées des membres du personnel (à Louvain-La-Neuve, à Mons et à l'USL-B) sur la fusion de l'UCLouvain avec l'université Saint-Louis Bruxelles (USL-B).

Le constat général fait lors des différentes assemblées est nuancé. On a relevé un **manque d'anticipation** dans la gestion du changement, obligeant des équipes à mettre en place, dans l'urgence, des solutions pour assurer que la rentrée académique se déroule dans de bonnes conditions.

Les membres du personnel considèrent qu'il y a eu un **manque de communication** autour de la fusion et de ses objectifs. Ils se sont également étonnés qu'il n'y ait pas eu de message à l'ensemble du personnel le 14 septembre, jour officiel de la fusion, afin d'annoncer l'effectivité de celle-ci et d'accueillir chaleureusement les collègues de l'USL-B.

De nombreux membres du personnel éprouvent de la **fatigue face aux changements** qui se succèdent depuis 20 ans (plan de développement, fusion avec les FUCaM, décret Paysage, pour n'en citer que quelques-uns).

Sur le plan de l'organisation du travail sur les plus petits sites, les membres du personnel expriment des **difficultés pour s'approprier les procédures** de l'UCLouvain. D'autant plus que ces procédures font regretter le pragmatisme d'usage sur les plus petits sites. Ils demandent également un maintien des **fonctions transversales** (pour garder la richesse de leur fonction). Enfin, ils craignent une **perte d'autonomie, de flexibilité et de contenu de leur fonction**. L'UCLouvain est perçue comme « impérialiste », les membres du personnel des entités fusionnées ont l'impression d'avoir été « absorbés ».

Les membres du personnel souhaitent le maintien d'une présence des services centraux sur chaque site.

Le personnel scientifique et académique peut préférer, pour bénéficier entre autres de plus de visibilité, travailler sur les plus gros sites. Cela suscite un sentiment de risque de « **fuite des cerveaux** ».

Il est clair que l'**harmonisation des conditions de travail**, y compris pour les assistants, est vivement souhaitée afin de faciliter la mobilité entre les sites et l'organisation du travail, en évitant notamment que deux collègues aient des conditions de travail différentes.

Des membres du personnel ont partagé également des témoignages d'expériences positives dans certains départements où on a expérimenté de la collaboration et de l'entraide.